

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE  
DE VOL A VOILE DU PAYS DE FAYENCE**

-----  
**Siège : Mairie de FAYENCE 83440**  
-----

Tél. 04 94 85 93 86

**PROCES VERBAL  
COMITÉ SYNDICAL DU 09 AVRIL 2019**

Etaient présents : Madame Eliane FERAUD (Déléguée de la Communauté de Communes), Messieurs Jean-Luc FABRE (Délégué de Fayence), , René UGO (Délégué de la Communauté de Communes), François CAVALLIER (Délégué du Département), Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes) et Michel RAYNAUD (Délégué de Tourrettes).

Etaient absents/excusés : Madame Françoise DUMONT (Déléguée du Département), Monsieur Michel LEGUERE (Délégué de Fayence).

Secrétaire de séance : Madame Eliane FERAUD

**Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 février 2019**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 février 2019 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

**1. Budget Primitif 2019**

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2019.

Les dépenses et les recettes proposées pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget s'équilibrent comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - Total des recettes : 58 331.46€
  - Total des dépenses : 58 331.46€
- Section d'investissement :
  - Total des recettes : 167 461.67€
  - Total des dépenses : 167 461.67€

Le comité syndical est invité à procéder au vote du budget au niveau des chapitres pour la section d'investissement et au niveau des chapitres également pour la section de fonctionnement.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions de budget primitif 2019 présentées ci-dessus,
- VOTE par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 présenté ci-dessus.

**2. Etat de répartition des participations pour l'année 2019**

Dans le cadre du budget primitif 2019, Monsieur le Président soumet au vote du Comité Syndical les montants des participations du Département du Var, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et des Communes de FAYENCE et TOURRETTES pour l'année 2019, comme suit :

- Montant des participations au fonctionnement 2019 :
  - Département du Var (25%) : 449.88€
  - Communauté de Communes du Pays de Fayence (25%) : 449.88€
  - Commune de FAYENCE (25%) : 449.88€
  - Commune de TOURRETTES (25%) : 449.88€

- Montant des participations à l'investissement 2019 :
  - Département du Var (25%) : 2 000.12€
  - Communauté de Communes du Pays de Fayence (25%) : 2 000.12€
  - Commune de FAYENCE (25%) : 2 000.12€
  - Commune de TOURRETTES (25%) : 2 000.12€

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des participations, du Département du Var, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et des Communes de FAYENCE et TOURRETTES pour l'année 2019, présentées ci-dessus.

### 3. Loyer de l'A.A.P.C.A

Monsieur le Président soumet au vote du Comité Syndical le maintien du loyer de l'A.A.P.C.A à 10 745.75€ pour l'année civile 2019, conformément aux indices suivants :

- Loyer 2018 : 10 612.87€
- IRL 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 = 127.77 / IRL 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 = 126.19
- Loyer 2019 : 10 745.75€

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau montant du loyer de l'A.A.P.C.A de 10 745.75€ pour l'année 2019, payable semestriellement à terme à échoir,
- PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019 à l'article 752.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.

Le Président,  
Jean-Luc FABRE,

